

CALENDRIER DES STAGES

2020
2021



1^{ère} année de DUT

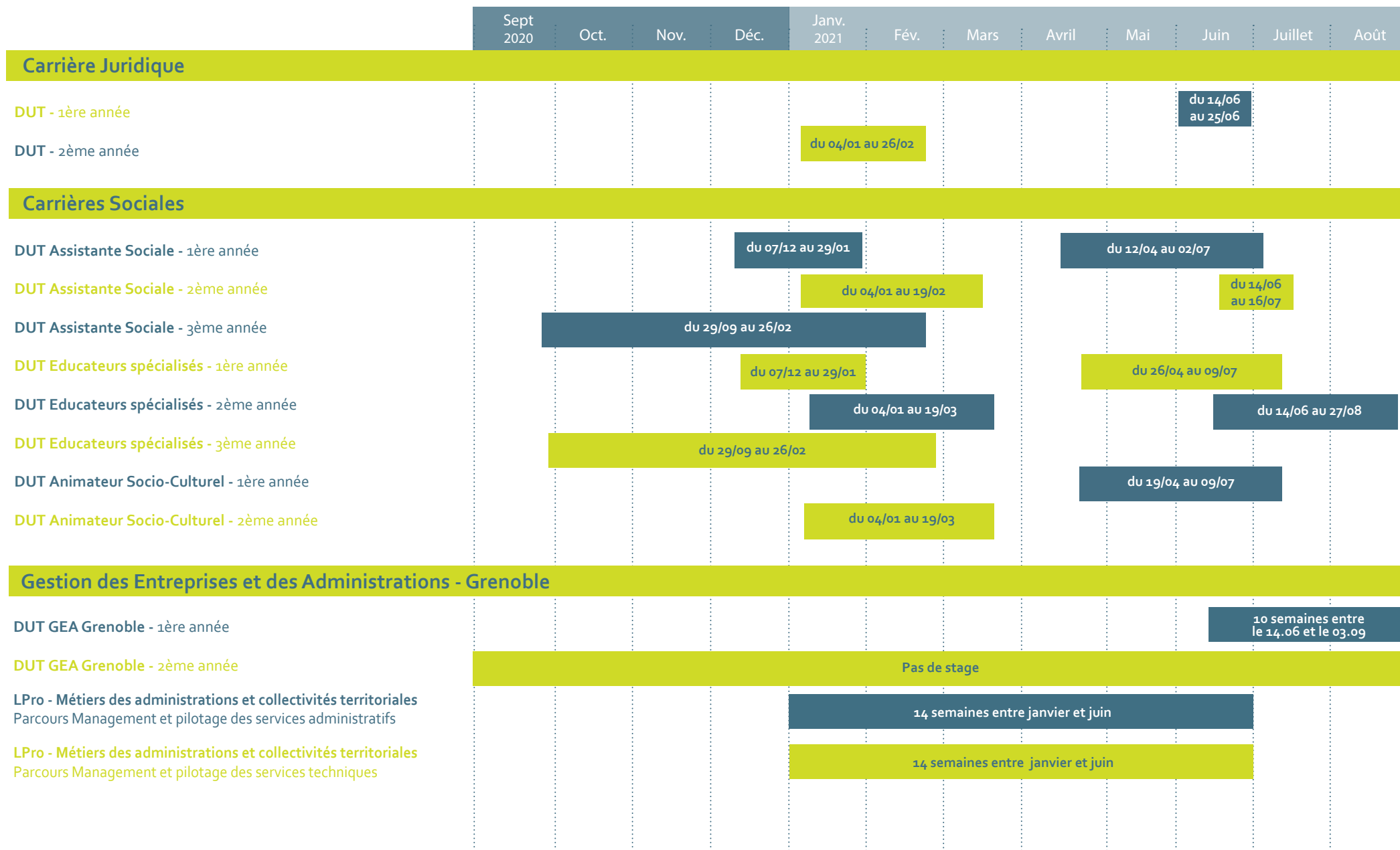
2^{ème} année de DUT

Année spéciale

Licence professionnelle

Autres diplômes

CALENDRIER DES STAGES



CALENDRIER DES STAGES

Sept 2020	Oct.	Nov.	Déc.	Janv. 2021	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
-----------	------	------	------	------------	------	------	-------	-----	------	---------	------

Gestion des Entreprises et des Administrations - Vienne

DUT GEA Vienne - 1^{ère} année

Pas de stage

DUT GEA Vienne - 2^{ème} année

du 05/04 au 11/06

Information-Communication

DUT - 1^{ère} année

du 01/06
au 25/06

DUT - 2^{ème} année

du 12/04 au 11/06

DUT - Année Spéciale - Métiers du Livre et du Patrimoine

du 26/04 au 25/06

Licence Professionnelle - Métiers du livre

Parcours Responsable des ressources et des projets : littérature et documentation pour la jeunesse (LDJ)

du 22/03 au 18/06

Informatique

DUT - 1^{ère} année

Pas de stage

DUT - 2^{ème} année

du 19/04 au 25/06

DUT - Année spéciale

du 07/06 au 20/08

DUT - Rentrée décalée

du 16/11 au 29/01

Statistique et Informatique Décisionnelles

DUT - 2^{ème} année

05/04 au 25/06

Licence Professionnelle - Métiers du décisionnel et de la statistique

Parcours ESSM : Études Statistiques, Sondage et Marketing

14 semaines mini.
du 12/04 au 27/08

Licence Professionnelle - Métiers du décisionnel et de la statistique

Parcours ESSIG : Études Statistiques et Systèmes d'Info. Géographique

14 semaines mini.
du 19/04 au 27/08

CALENDRIER DES STAGES

	Sept 2020	Oct.	Nov.	Déc.	Janv. 2021	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
Techniques de Commercialisation												
DUT - 1ère année									du 03/05 au 28/05			
DUT - 2ème année									du 19/04 au 11/06			
Centre de Préparation à l'Expertise Comptable												
DIPLÔME DE COMPTABILITE ET DE GESTION (DCG)											8 semaines entre juin et août	
DIPLÔME SUPERIEUR DE COMPTABILITE ET DE GESTION (DSCG)												7 semaines en dehors de la période des cours
Licence Professionnelle - Métiers de la gestion et de la comptabilité Parcours Fiscalité												12 semaines (3 jours en entreprise / 2 jours en formation)

Réglementation et obligations de l'employeur

Les stages, obligatoires ou non, font l'objet d'une convention conclue entre le stagiaire, l'entreprise d'accueil, le tuteur de stage et l'établissement d'enseignement.

Le stagiaire n'est pas lié par un contrat de travail à l'entreprise qui l'accueille et n'a pas le statut de salarié.

Son passage en entreprise a un but pédagogique et de formation, même s'il peut être tenu d'exécuter des tâches à caractère professionnel. Aucune convention de stage ne peut être conclue pour remplacer un salarié en cas d'absence, pour exécuter une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent, ou pour occuper un emploi saisonnier.

La gratification est calculée à l'heure de présence effective de l'étudiant. Elle est déclenchée à compter du 45ème jour, soit la 309ème heure. Le taux horaire de la gratification applicable est de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 3,90€ de l'heure. Au-delà de ce montant, des cotisations sociales seront dûes pour la partie excédante.

+ d'information sur : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32131>

Contact : Club Entreprises de Grenoble

Richard COMPTE - Responsable de développement

Courriel : contact@clubentreprisesgrenoble.fr

Téléphone : 04 76 28 47 32

www.clubentreprisesgrenoble.fr

